

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 15 avril 2022

L'an deux mille vingt deux et le quinze du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

Présents: Mme BARRET Marie-Pierre, , Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, Mr Joël CAZEDEBAT, Mr André CAUSSADE, Mme Maïté DANEHIL, Mr Didier MORLAS.

Excusés: Mme Anne-Marie DUBARRY, Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mr Hervé CARMOUZE

Secrétaire de séance : Mme Rachel CARBALLEDA

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2022

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du budget primitif 2022 de la commune

BUDGET PRIMITIF 2022

BERNAC DESSUS

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
011 Charges à caractère général		42 550,00 €	013 Atténuation de charges	0,00 €
Fournitures non stockables	6061	7 000,00	Emplois aidés ASP ou APC ou IJ	6419 0,00 €
Combustibles	60621	2 500,00		
Carburant	60622	1 200,00		
Fournitures d'entretien	60631	1 500,00		
Fournitures de petit équipement	60632	2 000,00		
Fournitures de voirie	60633	600,00		
Vêtements de travail	60636	350,00		
Fournitures administratives	6064	900,00		
Autres matières et fournitures	6068	-		
Contrat prestation de service	611	2 000,00		
Locations	613	300,00		
Entretien de terrains	61521	300,00		
Entretien réparation bâtiments publics	615221	2 500,00		
Entretien réparation autres bâtiments	615228	-		
Entretien réparations voirie	615231	7 000,00		
Entretien réparations réseaux	615232	2 000,00		
Entretien bois et forêts	61524	900,00		
Entretien de matériel roulant	61551	1 500,00		
Maintenance	6156	100,00		
Assurances multirisques	6161	3 900,00		
Divers	618	200,00		
Honoraires Intermédiaires	622	300,00		
Publicités Relations publiques	623	1 300,00		
Frais postaux et télécommunication	626	2 000,00		
Concours divers cotisations	6281	100,00		
frais de gardiennage (églises forêts)	6282	500,00		
Autres services extérieurs	6288	-		
Impôts et taxes	635	1 600,00		
			70 Produit des services et du domaine	4 290,00 €
			Coupe de bois	7022 60,00 €
			Concession cimetière	70311 150,00 €
			Redevance occupation domaine public	70323 900,00 €
			Taxe de pâturage Fermages	7036 400,00 €
			Remboursement OM par locataires	7083 380,00 €
			Remboursement de frais par SIVOS	7087 2 400,00 €
			73 Impôts et taxes	99 773,00 €
			Impôts Locaux TH TF	73111 58 100,00 €
			Attribution de compensation CATLP	73211 25 673,00 €
			FPIC	73223 10 000,00 €
			Fonds départemental DMTO <5000hab	73224 6 000,00 €
			74 Dotations	34 925,00 €
			DGF Dotation forfaitaire	7411 20 290,00 €

012 Charges de personnel		37 495,00 €	Dotation solidarité rurale fraction 1	74121	9 320,00 €
Cotisations CNFPT CDG	633	350,00 €	Dotation nationale de péréquation	74127	0,00 €
Personnel titulaire	6411	27 000,00 €	Dotation aux élus locaux	742	4 500,00 €
Personnel non titulaire	6413	0,00 €	Fctva fonctionnement 2021	744	244,00 €
Sécurité sociale Prévoyance Urssaf	6450	10 000,00 €	Participation Etat élections	7478	200,00 €
Autres charges sociales	6470	145,00 €	Etat Compensation TF	74834	371,00 €
Indemnité inflation	6415	0,00 €	Contribution assurance élus	7488	0,00 €
65 Autres charges de gestion courantes		57 654,00 €	75 Autres produits de gestion courante		14 000,00 €
Elus indemnités maire et adjoints	6531	16 000,00 €	Loyers	752	14 000,00 €
Elus Cotisations de retraite	6533	650,00 €			
Elus Formation	6535	0,00 €	76 Produits financiers		0,00 €
Service Départemental d'Incendie	6553	0,00 €	Produits de participations	761	0,00 €
Contribution organismes regroupement	6554	8 000,00 €			
SIVOS	6573	30 000,00 €	77 Produits exceptionnels		0,00 €
Subventions aux associations	6574	3 000,00 €	Produits exceptionnels	7788	0,00 €
Autres	65888	4,00 €			
66 Charges financières		624,00 €			
Intérêts de la dette	66111	580,00 €			
Intérêts autres emprunts	6618	44,00 €			
67 Charges exceptionnelles		1 000,00 €			
Secours et dots	6713	1 000,00 €			
68 Provisions		0,00 €			
	681	0,00 €			
042 Dotation aux amortissements		1 354,00 €	042 Neutralisation Amortissement		1 354,00 €
	681-042	1 354,00 €		7768-042	1 354,00 €
014 Atténuation de produit		16 904,00 €			
FNGIR Reversement de fiscalité	739221	15 904,00 €			
Remboursement aide covid	7489	1 000,00 €			
022 Dépenses imprévues		0,00 €			
7,5 % maximum des dépenses SF réelles					
Total des dépenses 2022		157 581,00 €	Total des recettes 2022		154 342,00 €
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel 2022		117 680,18 €	002 Part du résultat de fonctionnement 2021 utilisé en fonctionnement		120 919,18 €
		275 261,18 €			275 261,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
001	Déficit d'investissement 2021	3 203,15 €	021	Excédent de fonctionnement prévisionnel 2022 117 680,18 €
040	Neutralisation Amortissement	1 354,00 €		
	198-040	1 354,00 €		
16	Emprunts	13 507,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2021 affecté en investissement 0,00 €
	Prêts bancaires 1641	12 089,00 €		
	Remboursement cautions locataires 165	0,00 €		
	Autres dettes 1687	1 418,00 €		
Opération 11 Travaux salle des fêtes		26 449,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves 2 458,00 €
	Restes à réaliser 2131	24 081,89 €		FCTVA investissement 2021 10222 2 458,00 €
	Crédits nouveaux 2131	2 367,11 €		Taxe d'aménagement 10226 0,00 €
Opération 19 Travaux chemins ruraux		4 863,85 €	13	Subventions d'investissement 86 931,00 €
	Restes à réaliser 2188	4 863,85 €		Dont restes à réaliser 41 752,97 €
				Dont recettes nouvelles 45 178,03 €
Opération 25 Réseaux		30 000,00 €		Far 2021 FAC 2020 Detr 2020-2021 1348 41 752,97 €
	SDE 20412	30 000,00 €		Région 2022 132 4 086,00 €
Opération 26 Bâtiments		33 045,00 €		Département FAR 2022 132 18 100,00 €
	Chapelle fenêtres 2131	3 030,00 €		Fonds de concours CATLP 1348 4 642,03 €
	Aire de jeux 212	24 000,00 €		Fonds de concours CATLP 2022 1348 8 850,00 €
	Mairie isolation combles 2131	6 015,00 €		Etat DETR 2022 1341 9 000,00 €
Opération 27 voirie		11 608,00 €		Etat DSIL 1347 0,00 €
	Aménagement route L'arret 2152	8 054,00 €		Participation Bernac Debat 132 500,00 €
	Parking école 2152	3 554,00 €	16	Emprunts et assimilés 0,00 €
Opération 28 Terrains		10 000,00 €		Emprunts 1641 0,00 €
	Achat terrain 2111	10 000,00 €		Cautions sur locataires 165 0,00 €
Opération 29 Matériel		600,00 €	040	Amortissement 1 354,00 €
	Souffleur 2188	600,00 €		SDE 280412-040 1 354,00 €
Opération 30 RESERVE		73 793,18 €	024	Produit de cessions 0,00 €
	Réserve 2188	73 793,18 €	4582	Opération sous mandat 0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		
4581	Opération sous mandat	0,00 €		
		208 423,18 €		208 423,18 €
Résultat SF de clôture à affecter		120 919,18 €	Affecté ainsi	1068 0,00 €
Résultat SI à reprendre		-3 203,15 €		002 120 919,18 €
Montant des RAR Dépenses		28 945,74 €		
Montant des RAR Recettes		41 752,97 €		

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Comme l'an passé, monsieur le Maire fait remarquer que la commune a les taux d'imposition parmi les plus faibles des villages du territoire. En conséquence, la commune ne peut prétendre à certaines aides de l'état. Les bases ayant augmentés cette année de 3,5 %, il et compte tenu de l'inflation il paraît difficile d'augmenter ces taux pour 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 de la façon suivante :

- Taxe foncière (bâti) 31,29 %
- Taxe foncière (non bâti) 35,11 %

4. Approbation du budget primitif 2022 du lotissement

Explications du budget 2022.

Les écritures de stock ont été passées en 2021. Au 31/12/2021 les stocks ont une valeur de 294 234,80€ SD).

Le BP n'a versé aucune avance au lotissement. Un prêt a été contracté : CRD de 469 180,46€ fin 2021.

Restent à vendre avec compromis des lots pour 344 321€

Restent à vendre sans compromis les lots 4 et 9 pour 96 400€

Donc excédent de clôture		174 945,66 €	
Donc reste à vendre et à encaisser pour		440 721,00 €	
Reste à payer :	le capital d'emprunt	469 181,00 €	
	les intérêts d'emprunt	37 289,00 €	Remboursement anticipé
	les factures 2022	7 125,00 €	En 2023
	un reste à payer		
	Soules	8 528,00 €	
	(fin de marché)		
	imprévus	10 000,00 €	
Excédent prévisionnel du budget lotissement		83 543,66 €	A ne budgétiser qu'en 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011 Charges à caractère général		44 877,66 €	70 Vente des lots		344 321,00 €
Dépenses nouvelles 2021	605	44 877,66 €	Vente de lots	7015	344 321,00 €
65 Autres charges courantes		10,00 €	75 Produits courants		10,00 €
Arrondis centimes TVA	65888	10,00 €	Arrondis centimes TVA	7588	10,00 €
66 Charges financières		5 208,00 €			
Intérêts de l'emprunt	66111	5 208,00 €			
042 Opération d'ordre. Stocks		344 331,00 €	042 Opération d'ordre. Stocks		50 095,66 €
Stock centimes TVA	7133-042	10,00 €	Stock dépenses	7133-042	44 877,66 €
Stock vente		344 321,00 €	Stock centimes TVA		10,00 €
			Stock intérêts		5 208,00 €
		394 426,66 €			394 426,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		001 Excédent d'investissement	174 945,66 €
040 Opération d'ordre. Stocks	50 095,66 €	040 Opération d'ordre. Stocks	344 331,00 €
Stock dépenses	3355-040 44 877,66 €	Stock centimes TVA	3355-040 10,00 €
Stock centimes TVA	3355-040 10,00 €	Stock vente	344 321,00 €
Stock intérêts	3355-040 5 208,00 €		0,00 €
16 Emprunt	469 181,00 €		
Remboursement de l'emprunt	1641 469 181,00 €		
	519 276,66 €		519 276,66 €

5. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions suivantes:

• Comité des fêtes	1200 Euros
• F.C.P.E	150 Euros
• Club des Joyeux Lurons	350 Euros
• CLIC	100 Euros
• Amicale lieutenant de louveterie	100 Euros
• CIDF	300 Euros
• FNACA de BARBAZAN-DEBAT	150 Euros
• Association Z'Arts	250 Euros
• Société de chasse « Diane de l'Alaric »	100 Euros
• Ecole des métiers	100 Euros

TOTAL	2800 Euros

6. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57

Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il a été conçu pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. La M57 sera généralisée à l'ensemble des collectivités locales au 1^{er} janvier 2024, date à laquelle d'office ce référentiel M57 va remplacer pour les communes le référentiel M14.

Cependant par droit d'option, toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art. 106. III de la loi NOTRe) peuvent volontairement l'adopter dès le 1^{er} janvier 2023. Cette adoption volontaire, sur option, du référentiel M57 nécessite une délibération de l'organe délibérant en 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

À l'initiative de son Conseiller aux décideurs locaux, notre commune a été fléchée pour adopter, avant l'échéance de 2024, la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2023. Elle bénéficiera par voie de conséquence d'un accompagnement personnalisé pour cette mise en place.

La M57 prévoit des nouvelles règles comptables et budgétaires (fongibilité des crédits c'est-à-dire faculté pour l'exécutif, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des

dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), nouvelles modalités de gestion des dépenses imprévues, traitement comptable des immobilisations et de leur amortissement rénové, généralisation des provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif), la suppression de la notion de charges et produits exceptionnels), mais tout en maintenant inchangés les grands principes de la M14 du vote du budget. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le référentiel M57 au **1er janvier 2023**

7. Délibération autorisant l'achat par la commune d'une partie de la parcelle LAURENT

Comme indiqué au précédent Conseil municipal, l'entreprise GEOMONTIS est venue réaliser le bornage de la parcelle que la commune devrait acheter à Monsieur FAGES afin de permettre l'accès à la salle des fêtes depuis le parking du pré communal.

La surface de la parcelle est de 153 m² et Monsieur le Maire a proposé au vendeur d'acquérir la parcelle au prix de 50 € par m² soit un prix de 7650 € TTC.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité

8. Délibération portant sur la modification statutaire : ajout des compétences « aménagements d'itinéraires cyclables pour les axes TARBES/LOURDES et TARBES/BAGNERES :

Par délibération du 29 septembre 2021, la Communauté d'Agglomération a approuvé son Schéma Directeur Vélo.

Ce document classe les voies cyclables en 3 niveaux, des axes les plus structurants pour la collectivité aux itinéraires secondaires d'intérêt local.

Ces axes cyclables structurants passant par de nombreuses communes, afin de s'assurer de la continuité, de la sécurité, du jalonnement et du balisage de ces axes, il est proposé que la Communauté d'Agglomération se charge de la création, de l'aménagement, et de l'entretien des voies cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères.

D'autre part, ce schéma prévoit le déploiement de stationnements vélos sécurisés.

Afin d'assurer une uniformité des aménagements, faciliter leur gestion et leur entretien, il est proposé que le déploiement des consignes vélos sécurisées prévues au schéma, soit réalisé par la Communauté d'Agglomération.

Afin d'entrer dans la phase opérationnelle, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération se dotent de ces nouvelles compétences.

L'exposé du Rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **Article 1** : de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en ajoutant les compétences « aménagements de consignes vélos sécurisés inscrits au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables » et « aménagements d'itinéraires cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères inscrits au niveau 1 du schéma directeur vélo ».
- ✓ **Article 2**: d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération

9. Point sur le SIVOS

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF :**

Le compte administratif et le compte de gestion ont été votés lors du dernier conseil syndical à l'unanimité.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 55334,62 € et un déficit en investissement de 22077,94 €, soit sur l'ensemble un solde de 33256,68 €.

✓ **BUDGET 2022 :**

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
274410,76 €	262000
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
25817 €	22793 €

Le budget a été adopté par treize voix pour et quatre abstentions.

Le Conseil syndical doit se réunir pour signer le budget du transport scolaire.

10. Point sur les travaux

- ✓ Les travaux de réfection du revêtement du parking de l'école devraient se dérouler durant les vacances de Pâques.
- ✓ Les travaux d'isolation des combles de la mairie devraient débuter le 23 mai
- ✓ Les travaux d'extension de la salle des fêtes se poursuivent. Christophe ARBERET doit débuter les travaux de charpente et couverture mardi prochain.
Monsieur le maire propose de profiter de ces travaux pour refaire la peinture intérieure en deux tons : blanc pour la partie supérieure et gris pour le sous bassement. Ces travaux seraient réalisés par les employés communaux.

11. Questions diverses

- ✓ Dégradations au cimetière de l'Arrêt : après des dégradations constatées sur le caveau de la famille CAZERES à la Toussaint 2021 (plaque et pot de fleur cassé), un pot de fleur a été de nouveau cassé dernièrement.
Les gendarmes seront prévenus la semaine prochaine.
- ✓ La fermeture de la déchetterie de HORGUES a été évoquée ainsi que la question du relais de la pétition initiée par des usagers. Monsieur le Maire indique que cette pétition doit être remise à la préfecture le 23 prochainement mais qu'il n'en a pas été destinataire.

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

La secrétaire :



Le Maire

Joël CAZEDEBAT

